

Chute de la biodiversité en Île-de-France : encore la faute de Le Corbusier ?

Luc Laurent

Critiquant les interprétations avancées dans l'exposition et l'ouvrage Capital agricole, Luc Laurent examine les causes de l'artificialisation croissante des sols : selon lui, les sources de la crise environnementale seraient avant tout politiques et liées à l'idéologie productiviste du siècle dernier.

Capital agricole est une exposition qui s'est tenue au Pavillon de l'Arsenal, enrichie d'un catalogue (Rosenstiehl 2019) qui examine la question pertinente du rapport de l'agriculture à l'urbain en décrivant son évolution en Île-de-France de la fin du XIX^e siècle à nos jours. Cette exposition désigne l'urbanisme moderne comme responsable de la crise environnementale : son fonctionnalisme aurait fabriqué une séparation « ville-nature-agriculture ». Cette séparation fonctionnelle aurait été consacrée par le droit de l'urbanisme. L'urbanisme moderne aurait produit de la « nature » sous la forme de surfaces urbaines ni bâties ni imperméabilisées, soustraites à l'agriculture, par exemple les espaces verts. L'agriculture aurait été séparée de la « ville » et dépossédée de « son rapport étroit à la nature et de sa fonction régulatrice du vivant », parce que « veillant à y maintenir nos colocataires, faune et flore » (Rosenstiehl 2019, p. 8). *Capital agricole* s'interroge alors sur cette augmentation de « nature » concomitante à la chute de la biodiversité en Île-de-France. L'exposition assigne à l'urbanisme moderne non seulement la réduction des surfaces agricoles de la région parisienne mais également celle de sa biodiversité, s'appuyant sur cette interprétation pour lui opposer un urbanisme dit agricole. En examinant de façon critique les fondements de *Capital agricole*, cet article entend revenir sur des questions urbaines majeures : l'évolution du vivant non humain des territoires, la compréhension des phénomènes en jeu, la politisation de la question environnementale, le rôle des documents d'urbanisme. Il tempère cette vision caricaturale laissant croire que l'urbanisme serait l'unique cause de la crise environnementale et, de là, qu'un nouvel urbanisme, fût-il agricole, en serait l'unique solution, éclipsant d'autres facteurs en jeu, dont le rôle des décisions politiques (et des choix sociétaux productivistes).

Une conception de la nature en architecture et en urbanisme ?

L'urbanisme moderne n'a pas conçu de nature dans les grands ensembles, au sens où *Capital agricole* la définit, c'est-à-dire comme une « nature-loisir collective qui fait office d'équipement au sein des cités » (Rosenstiehl 2019, p. 75). Il n'a pas non plus conduit plus tard dans le pavillonnaire à ce que *Capital agricole* interprète comme une « nature privative » qui serait due à une « nouvelle configuration [qui] hybride désormais l'urbain et la nature à l'échelle de la parcelle » (Rosenstiehl 2019, p. 76). En effet, l'urbanisme moderne, formalisé dans les années 1930 par la Charte d'Athènes (Le Corbusier), ne définit aucune conception de la nature ni ne lui assigne de fonction, nature qui reste toujours externe à l'extension urbaine qui la consomme. Le Corbusier (1937, p. 235, 238 et 239) l'écrivit à son retour des États-Unis, en critiquant d'abord la dispersion horizontale de l'habitat individuel dans ce pays : « Ils sont des millions qui veulent ainsi fouler à nouveau l'herbe verte de la nature [...]. Ils sont maintenant des millions ensemble à considérer leur rêve assassiné ! La nature fond sous leur pas. » En prônant ensuite la hauteur en France, il dira : « Les immeubles ne couvrent que le 12 pour 100 du sol ; les 88 restants sont des parcs ; le sport s'y installe [...]. L'auto sera précieuse au week-end ou chaque jour même pour foncer dans les tendres verdure de la nature, à deux pas. » Les espaces verts des grands ensembles, puis les jardins des

pavillons, émanent d'une approche hygiéniste, paysagère et foncière qui a conduit dès le milieu du XIX^e siècle à la conception de systèmes de parcs urbains (Forestier 1997 [1908]). Par leurs éléments décontextualisés de références urbaine ou exotique (végétaux d'ornement...), ils témoignent finalement de notre volonté de contrôler la nature pour s'en émanciper, volonté propre à notre ontologie naturaliste occidentale, c'est-à-dire à notre manière de définir des relations acceptables entre les humains et les non-humains (Descola 2005). Ces espaces verts relèvent surtout du principe de se démarquer du milieu environnant, voire de le détruire, principe justement propre aux architectes modernistes (Berdoulay et Soubeyran 2002).

Il n'apparaît donc pas, dans ces documents, de conception de la nature. Pour *Capital agricole*, ce terme présente le caractère d'une catégorie non codée, permettant d'opposer « nature » à « biodiversité » à des fins semble-t-il partisans (idéalisation d'un certain type d'agriculture) et corporatistes (promotion d'un urbanisme dit agricole). En architecture et en urbanisme, le mot « nature » ne devrait donc pas être employé sans être au préalable clairement défini, au risque d'être inopérant tant ce terme est polysémique (Maris 2018), problématique (Ducarme *et al.* 2020) et dépourvu de dimension spatiale, renvoyant à des concepts et doctrines issus de nombreuses disciplines : nature/culture (anthropologie), non-humain (philosophie), environnement (géographie), biodiversité (écologie), aménité (sociologie), espace vert (santé), végétalisation (bioclimatisme), paysage (conception paysagère), verdissement (communication), vert (couleur)...

Une augmentation de la nature dans les territoires ?

À partir d'un imposant travail cartographique, *Capital agricole* présente une évolution entre 1900 et aujourd'hui des occupations du sol de l'Île-de-France, « regroupées selon les trois catégories de la réglementation urbaine actuelle : les zones A (agricoles), U (urbaines) et N (de nature) » (Rosenstiehl 2019, p. 77). Les cartes produites à l'appui de cette analyse consistent en deux cartes A d'« emprises agricoles », passant de 8 781 à 5 634 km², deux cartes U d'« emprises bâties » passant de 264 à 673 km² et deux cartes N d'« emprises de nature » passant de 2 126 à 3 964 km² (Rosenstiehl 2019, p. 122, 86 et 104). Or, ces analyses diachroniques quantitatives menées à l'échelle d'un si vaste territoire de 12 012 km² semblent présenter des biais méthodologiques, voire conceptuels, qui pourraient expliquer la conclusion surprenante selon laquelle « [l']augmentation de nature en Île-de-France aura finalement consommé presque cinq fois plus de sol que le bâti » (Rosenstiehl 2019, p. 105).

Outre la non-définition du mot « nature », un premier biais majeur est de figurer tous les jardins pavillonnaires, surfaces engazonnées, golfs, terrains de sport, terrains de tennis, hippodromes, pistes de roller, pistes de cross, stands de tir, parcs d'attractions, campings, zoos... de la région parisienne dans les cartes N comme « emprises de nature » (Rosenstiehl 2019, p. 109). C'est un biais parce que le caractère comme l'usage de toutes ces occupations du sol ne sont ni naturels ni agricoles. En effet, elles résultent d'une consommation de surfaces agricoles et naturelles ayant engendré une artificialisation du sol, le plus souvent irréversible. Ce sont ainsi des surfaces artificialisées (non bâties ni imperméabilisées) associées au processus d'urbanisation qui devraient donc figurer dans les cartes U. Bien sûr, des espèces flore et faune peuvent les coloniser quand certaines peuvent participer à la connexité écologique d'un territoire (Clergeau 2019). Pourtant, la production de telles occupations du sol repose bien sur la destruction et fragmentation d'habitats naturels préexistants conduisant à la réduction globale de la biodiversité à différentes échelles spatiales. C'est la raison pour laquelle ces occupations du sol sont fondamentalement classées comme surfaces artificialisées dans les nomenclatures de toutes les sources de données d'occupation du sol : Corine Land Cover, Teruti-Lucas, fichiers fonciers... La source de données « mode d'occupation du sol » (MOS), propre à l'Île-de-France, les classe bien comme des « espaces ouverts artificialisés », non comme des emprises de nature. C'est le même MOS en 2017 qui estime que l'ensemble des « bois et forêts » et « milieux semi-naturels » représente 25 % de l'Île-de-France (Cormier *et al.* 2020) contre 33 % pour l'ensemble des « emprises de nature » de la carte N « aujourd'hui » (Rosenstiehl 2019,

p. 104). Ce n'est d'ailleurs pas le logement qui est le premier responsable de la réduction des surfaces agricoles et naturelles (artificialisation) puisque, toujours selon le MOS, entre 1999 et 2012, « l'ensemble des zones d'activités, gazons et parkings (associés) est le premier facteur d'artificialisation sur la période et dans la région. C'est notamment le fait des activités logistiques dont la croissance en surface a explosé depuis les années 1990 », les « entrepôts et entreposage » passant de 4 100 hectares en 1999 à 6 100 en 2012 (Colsaet et Laurans 2017, p. 2-3). L'agriculture consomme aussi des surfaces agricoles en France métropolitaine avec, entre 2006 et 2014, selon Teruti-Lucas, « 40 000 hectares dédiés à la création de nouveaux bâtiments, d'aires de stockage ou de chemins d'exploitation » (Fontes-Rousseau et Jean 2015, p. 3), représentant, en 2014, 8,3 % des sols artificialisés (France Stratégie 2019). À l'échelle du département de l'Orne entre 2010 et 2016, la numérisation des modes d'artificialisation sur photos aériennes de 50 cm de résolution montre que la part de l'activité agricole dans l'artificialisation des sols agricoles est de 25 % contre 34 % pour l'habitat (Jouan 2018).

Un deuxième biais résiderait dans la comparaison de données très différentes en matière de support et de résolution : les cartes topographiques papier de 1900 pour Paris ; les cartes d'état-major papier de 1866 pour le reste de l'Île-de-France ; la base vectorielle d'occupation du sol MOS 2010. S'il est facile sur les cartes anciennes de repérer les bâtis parce que figurées avec complétude, précision et lisibilité (s'agissant de documents destinés à l'armée), c'est beaucoup moins le cas des emprises de nature relativement aux emprises agricoles. Très forte est donc la probabilité que des surfaces naturelles aient été finalement relevées comme emprises agricoles, réduisant de fait la superficie de la carte N de 1900.

Enfin, il est très discutable de ne pas figurer les voiries dans les cartes U puisque leur surface, estimable par déduction, est passée de 841 à 1 741 km² entre 1900 et aujourd'hui (une augmentation plus de deux fois supérieure à celle du bâti). De la même façon, en France métropolitaine, en 2014, selon Teruti-Lucas (Fontes-Rousseau et Jean 2015), les sols imperméabilisés (bâtis, routes...) représentent deux tiers de l'artificialisation contre un tiers pour les sols non imperméabilisés (espaces verts, jardins...). Dissocier les réseaux viaires du bâti va donc fondamentalement à l'encontre de l'urbanisation d'après-guerre fondée sur la mobilité matérielle (déplacements en voiture) et immatérielle (télécommunications). Aussi la voiture se voit-elle fort justement désignée comme « Le moteur de l'explosion » (Grisot 2020, p. 27) pour avoir engendré une production urbaine fondée sur le développement des réseaux et la consommation de sols agricoles, façonnant les territoires actuels.

Des documents d'urbanisme fonctionnalistes, technocratiques et dépolitisés ?

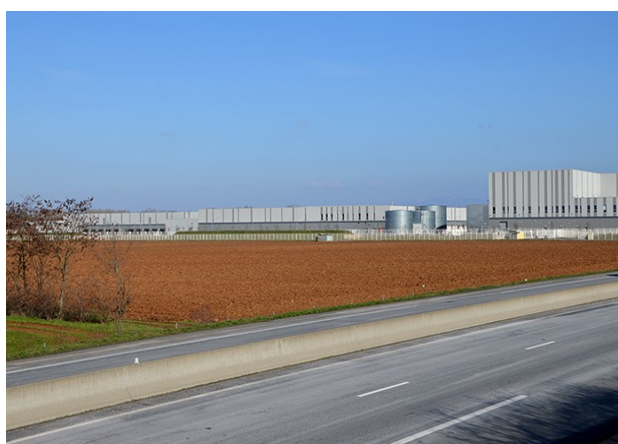
Le modèle urbain de la Charte d'Athènes relève de quatre fonctions : habiter, travailler, circuler et se récréer, séparées à l'échelle du bâti et de la voirie (Van der Wusten 2016). Cette séparation fonctionnelle s'applique-t-elle pour autant à l'échelle d'une commune sous la forme des zones A, U et N de la réglementation urbaine ? La réponse est non. En effet, une zone doit être fondamentalement analysée à partir de la réalité de son occupation du sol et de son règlement écrit, puisqu'elle ne vise pas à y assigner une seule fonction mais à y consacrer la dominance d'un usage souvent multifonctionnel – ce qui est différent. C'est ainsi que ces quatre fonctions peuvent être réalisées dans chacune de ces zones, à tel point que la zone A est réglementairement identique à la zone N, où l'activité agricole est également présente. À l'échelle d'une zone, par exemple U, des formes urbaines telles que les lotissements ou les zones d'activités économiques pourraient être vues comme des dérives monofonctionnelles. Cette quasi-spécialisation spatiale n'est pourtant que la conséquence de l'emploi généralisé de la voiture, condamnant à s'affranchir de la coprésence. Elle est parfois rendue nécessaire pour des questions de risques (zones industrielles). La vision de *Capital agricole* à l'égard des documents d'urbanisme apparaît ainsi exagérément technocratique, comme si leur contenu était uniquement fondé sur un savoir technique et placé sous la seule responsabilité d'urbanistes. Les politiques n'auraient-ils donc eu aucune responsabilité depuis la

Charte d'Athènes ? Pourtant, le poids des élus dans l'urbanisme réglementaire a été exacerbé par la loi de décentralisation de 1982, entraînant les très fortes dérives en matière de consommation de sols agricoles, notamment pour la maison individuelle tant réclamée et encouragée dont la construction en masse a également servi des intérêts économiques, y compris du BTP pour les voiries et réseaux. C'est ainsi que, dans un document d'urbanisme, la préservation des sols agricoles et de la biodiversité est surtout une question politique (et anthropologique).

Un urbanisme productiviste

Dans une interprétation alternative à celle de *Capital agricole*, l'artificialisation continue résulterait d'une société productiviste démarrant au mitan du XIX^e siècle, c'est-à-dire d'une organisation sociale qui ne vise pas la création de nature mais qui vise à s'en arracher, expliquant la crise environnementale. En effet, dans la tradition démocratique moderne, la représentation politique est par conséquent un dispositif qui se définit intrinsèquement en opposition à la nature pour arracher l'homme à celle-ci, l'émancipant comme humain afin d'assurer l'ordre et la liberté, dont celle d'exploiter les ressources naturelles (Bourg et Whiteside 2010). Il faut rappeler qu'à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, sous l'impulsion économique des États-Unis, il y eut une « montée en flèche de la croissance des pays industrialisés bénéficiant d'une augmentation vertigineuse de la demande de bien d'équipement [...]. Par exemple, concernant la France, selon certaines estimations, en 1954 environ seuls 7 % à 8 % des familles disposaient d'un réfrigérateur et d'une machine à laver, 1 % d'une télévision, tandis qu'en 1962 un tiers disposait des deux premiers biens et un quart du troisième, et qu'en 1975 on parvenait respectivement à 91 %, 72 % et 86 % » (Audier 2019, p. 445). Ainsi ne faudrait-il pas tout autant considérer un pavillon avec jardin comme un bien d'équipement inspiré des banlieues pavillonnaires américaines, dont la demande fondée sur la possession d'une voiture (autre nouveau bien d'équipement) fut encouragée par les gouvernements successifs et réclamée par les collectivités, plutôt que comme le pur résultat technocratique d'urbanistes modernes ? Ne faudrait-il pas aussi y associer l'agriculture devenue productiviste et l'activité logistique qui explose depuis trois décennies ?

Figures 1 et 2. Un mode d'artificialisation des surfaces agricoles en pleine expansion : l'activité logistique dans l'Est lyonnais



© Luc Laurent.

Figure 3. Activité logistique et pastoralisme : un urbanisme agricole ?



© Luc Laurent.

Bibliographie

- Audier, S. 2019. *L'Âge productiviste. Hégémonie prométhéenne, brèches et alternatives écologiques*, Paris : La Découverte.
- Berdoulay, V. et Soubeyran, O. 2002. *L'Écologie urbaine et l'urbanisme. Aux fondements des enjeux actuels*, Paris : La Découverte.
- Bourg, D. et Whiteside, K. 2010. *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris : Éditions du Seuil.
- Clergeau, P. 2019. « La biodiversité dans les stratégies d'aménagement urbain », *Métropolitiques* [en ligne], 21 novembre. URL : <https://metropolitiques.eu/La-biodiversite-dans-les-strategies-d-amenagement-urbain.html>.
- Colsaet, A. et Laurans, Y. 2017. « Pour une approche de l'artificialisation des sols du point de vue de la biodiversité. Le cas de l'Île-de-France », *Issue brief IDRI*, n° 01/17, p. 1-4. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/decryptage/pour-une-approche-de-lartificialisation-des-sols-du-point-de.
- Cormier, T., Delaville, D., Marzilli, G. et Dugué, R. 2020. « Le "MOS+", un premier pas vers une observation moins binaire du ZAN », *Note rapide de l'Institut Paris Région*, n° 855.
- Descola, P. 2005. *Par-delà nature et culture*, Paris : Gallimard.
- Ducarme, F., Flipo, F. et Couvet, D. 2020. « How the diversity of human concepts of nature affects conservation of biodiversity », *Conservation biology*, 34, 6.
- Fontes-Rousseau, C. et Jean, R. 2015. « Utilisation du territoire. L'artificialisation des terres de 2006 à 2014 : pour deux tiers sur des espaces agricoles », *Agreste Primeur*, n° 326, p. 1-6.
- Forestier, J. C. N. 1997 [1908]. *Grandes villes et système de parcs*, Paris : Norma.
- France Stratégie, 2019. *Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, Paris : France Stratégie. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protger-sols.
- Grisot, S. 2020. *Manifeste pour un urbanisme circulaire. Pour des alternatives concrètes à l'étalement de la ville*, Nantes : dixit.net.
- Jouan, G. 2018. « Consommations d'espaces en Normandie : entre préjugés et réalité », *Conférence « sur le foncier »*, 18 juin 2018, Caen : Safer et Vigisol.
- Le Corbusier. 2012 [1937]. *Quand les cathédrales étaient blanches*, Paris : Bartillat.

- Maris, V. 2018. *La Part sauvage du monde. Penser la nature dans l'Anthropocène*, Paris : Éditions du Seuil.
- Rosenstiehl, A. 2019. *Capital agricole-Chantiers pour une ville cultivée*, Paris : Pavillon de l'Arsenal.
- Van der Wusten, H. 2016. « La ville fonctionnelle et les modèles urbains qui lui ont succédé. Exemples d'une pratique politique en train de se globaliser », *EchoGéo*, n° 36, p. 1-15. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://journals.openedition.org/echogeo/14634>.

Écologue (doctorat en écologie), urbaniste et diplômé en architecture, **Luc Laurent** est responsable d'un bureau d'études (Bioinsight) en urbanisme et en environnement intervenant dans l'élaboration de PLU/PLUi en Auvergne Rhône-Alpes.

Site internet : <http://www.bioinsight.fr>.

Pour citer cet article :

Luc Laurent, « Chute de la biodiversité en Île-de-France : encore la faute de Le Corbusier ? », *Métropolitiques*, 5 avril 2021. URL : <https://metropolitiques.eu/Chute-de-la-biodiversite-en-Ile-de-France-encore-la-faute-de-Le-Corbusier.html>.